

République Française
Département de l'Isère
Commune de REVEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Coralie Bourdelain, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Mireille Berthuin, Antoine Crézé, Astrid Bouchard, Cathy Peloso, Dominique Capron, Thierry Rutgé, Caroline Driol, Stéphane Mastropietro

Procurations : Patrick Hervé à Coralie Bourdelain, Frédéric Géromin à Stéphane Mastropietro, Anne Isabelle à Cathy Peloso

Absents : Christophe Corbet

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme GAYET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 5 juin 2023

DELIBERATION N°1

Objet : Désignation des délégués du conseil municipal et suppléants pour l'élection des sénateurs

Vu le décret n°2023-198 du 23 mars 2023 relatif à la désignation des électeurs sénatoriaux,

Vu la circulaire préfectorale du 20 avril 2023,

Mme la Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de M. Pelletier Vincent, Mme Capron Dominique, Mme Bouchard Astrid et Mme Driol Caroline. La présidence du bureau est assurée par Mme la Maire.

Elections des délégués

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Candidatures enregistrées : Mme Bourdelain Coralie, M. Hervé Patrick, Mme Berthuin Mireille.

Mme la présidente du bureau électoral rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- Mme Bourdelain : 14 voix
- M. Hervé : 14 voix
- Mme Berthuin : 14 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Elections des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : M. Rutgé Thierry, Mme Isabelle Anne, M. Crézé Antoine
Mme la présidente du bureau électoral rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- M. Rutgé : 14 voix
- Mme Isabelle : 14 voix
- M. Creze : 14 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus an qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité à Revel, le 9 juin 2023

Pour extrait certifié conforme,

Mme GAYET,

Mme Bourdelain,

Secrétaire de séance

Maire de Revel

